

## **LETTRE AUX HABITANTES ET HABITANTS DE SAINT-IMIER**

**Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,**

Selon un récent sondage de la SSR, la deuxième vague du Covid 19 s'accompagne d'un coup de « blues » pour plus de la moitié habitants de notre pays. La crainte de l'isolement social constitue la principale inquiétude. La restriction de se rassembler à plus de 5 personnes et l'interdiction des visites sont aussi des préoccupations importantes pour la population, au même titre que les pertes d'emploi et autres conséquences financières qui peuvent en découler.

Malgré plusieurs propositions de reporter ce projet de fusion à des jours meilleurs, le Copil n'est pas entré en matière et a confirmé de manière unilatérale la date du scrutin du 29 novembre 2020.

Pourtant, au même moment, le projet du Grand Fribourg qui concerne 75'000 habitants est lui reporté à l'automne 2021 en raison de la pandémie. Cela nous paraît être une décision sage et raisonnable qui permettra de répondre de manière claire aux nombreuses questions des petits villages du Grand Fribourg.

A nos yeux, le même modèle aurait dû être choisi pour la commune d'Erguël. Ainsi, de nombreuses questions aujourd'hui ouvertes, auraient trouvé des réponses et bien des problèmes qui nous paraissent non résolus auraient trouvé des solutions.

La problématique d'un Conseil municipal à 7 membres aurait pu et dû être débattue dans la sérénité. Nous sommes en effet persuadés que les petits villages doivent être équitablement représentés dans l'exécutif, justement parce qu'un exécutif se doit d'être proche et à l'écoute de sa population.

Il y a quelques jours, lors de l'élection du Conseil communal du Grand Neuchâtel, qui réunit rappelons-le la Ville de Neuchâtel aux communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin, un seul Conseiller communal provenant d'une petite commune a été élu. Le verdict a été encore plus cruel pour la commune du Locle-Les Brenets puisque les cinq élus à l'exécutif sont tous du Locle.

Un Conseil municipal de 7 membres est donc justifié pour la commune d'Erguël.

D'ailleurs, les Conseils municipaux de Courtelary, St-Imier, Sonvilier et Renan sont actuellement composés de 7 membres. Seule la commune de Cormoret a un exécutif de 5 membres.

**Question** : pourquoi un Conseil municipal de 7 membres n'a-t-il pas été prévu pour la future commune d'Erguël ?

Le budget, un autre problème, tout aussi important. Le rapport définitif concernant les finances de la commune d'Erguël précise : « *le budget prévisionnel revêt **un aspect indicatif** d'un premier exercice après fusion et présente une projection à moyen terme des effets de la fusion* ». Ce premier budget est présenté avec un excédent de charges de CHF 2,2 millions, ramené à 1,2 million après prélèvement sur le Fonds spécial des personnes morales de Saint-Imier.

Pour les habitants de St-Imier la quotité passerait de 1,75 à 1,89 soit une substantielle augmentation de l'impôt communal de 8%. Nous sommes surpris d'entendre de certains milieux que cette augmentation est qualifiée de « peanuts », alors que pour certaines familles et des personnes seules 30 à 40 CHF par mois représente une dépense importante car chaque franc dépensé est compté.

**Question** : des peanuts, vraiment ?

Quant au budget 2023 de la commune d'Erguël, il n'est pas utopique de penser que la quotité pourrait subir une seconde augmentation de 1,89 à 2,00, ce qui est réaliste. Cela représente ainsi une nouvelle augmentation de l'impôt communal de 6% pour les Imériens ... « encore des peanuts ? » !

En ce qui concerne les autres taxes, le rapport du Copil précise : « *il est **malheureusement trop tôt** pour définir les nouvelles taxes au niveau de l'eau potable, de l'eau usée et des déchets* ». Une explication qui ne répond pas à la question : augmentation ou diminution ? Sachant que ces taxes doivent être financées par tous les habitants, les commerces et autres utilisateurs des services concernés, une information est donc absolument nécessaire.

**Questions** : pourquoi ne rien dire à ce sujet et pourquoi aller si vite en besogne ?

On a entendu ce slogan à plusieurs reprises ces temps-ci « *Fusion ou pas fusion, la commune de Saint-Imier devra augmenter sa quotité* ». C'est une éventualité certes, mais sachez que la commune de Saint-Imier dispose d'une fortune importante et d'une dette relativement basse par tête d'habitant.

D'autre part, des économies sont aussi possibles dans différents secteurs de l'administration notamment, et ne l'oublions pas, « cerise sur le gâteau !! » : **A St-Imier, c'est le corps électoral qui décide d'une augmentation ou d'une diminution de la quotité, alors que dans la future commune ce sont 39 Conseillers généraux qui décideront souverainement.**

**Question ;** pourquoi accepter de perdre ainsi des droits démocratiques ?

**Chères Concitoyennes, Cher Concitoyens,** c'est par ce message que le PLR qui, rappelons-le, n'est pas opposé sur le fond à une fusion, mais bien sur la forme, termine cette campagne intéressante et animée en vue du scrutin du 29 novembre prochain.

A vous de faire le bon choix, quant à nous, PLR St-Imier, nous réitérons notre **NON**, car dans le projet qui nous est soumis aujourd'hui, il y trop de questions sans réponses, voire de problèmes sans solution.

Sachez enfin qu'indépendamment du résultat qui sortira des urnes le 29 novembre 2020, le PLR continuera à travailler avec toutes les forces et positives de la région et des cantons limitrophes afin qu'il fasse toujours bon vivre à St-Imier et au sein de ce grand canton de Berne.

PLR Saint-Imier « Du cran et du cœur »